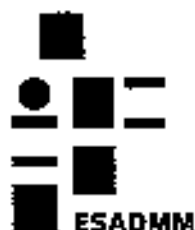


Délibération n° DELIB 11 FI SUB ETAT IBA



ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART & DE DESIGN
MARSEILLE-
MÉDITERRANÉE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN MARSEILLE – MÉDITERRANÉE
Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

**SUBVENTION ÉTAT
ACTIONS DE L'INSTITUT DES BEAUX-ARTS
À L'HÔPITAL SAINTE-MARGUERITE**

Conseil d'administration

Séance du 6 mars 2020

Délibération n° DFIB 11 FI 20_03_06 SUB_ETAT_IBA

L'an deux mille vingt, le 6 mars,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, sur invitation de Madame la Présidente en date du 21 février 2020.

VU

- Les statuts de l'établissement ;
- le règlement intérieur de l'établissement ;
- le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- la Convention culture et santé du 6 mai 2010 ;
- la délibération n° DELIB_07_RH_18_12_10_AP_STEMARG

CONSIDÉRANT

- l'annulation de la séance du 21 février 2020 pour absence de quorum.



Délibération n° DELIB_11_FI_SUB..ETAT. IBA

La Présidente,

EXPOSE

Depuis quatre ans, l'institut des beaux-arts organise un atelier de pratiques artistiques au sein de l'hôpital Sainte-Marguerite.

Cet atelier s'adresse à différents publics valides, professionnels de l'assistance publique ou extérieurs à celle-ci, ou empêchés, patients de l'hôpital.

Certaines de ces actions sont conduites au sein de la prison des Baumettes auprès de patientes de l'hôpital de la prison des femmes.

Compte-tenu de la spécificité de ces actions, il est envisagé de solliciter la participation du Ministère de la culture au titre du programme « Culture à l'hôpital » au financement de ces actions pour un montant de dix mille euros (10.000 €).

Telles sont les raisons pour lesquelles je propose au Conseil d'administration d'adopter ma proposition.

Délibération n° DELIB_11_FL_SUB ETAT 1BA

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,**DÉCIDE****Article 1 :** d'autoriser la Présidente à solliciter un financement de 10.000 € auprès de l'État pour soutenir l'action de l'institut des beaux-arts avec l'hôpital Sainte-Marguerite.


Nombre de membres en exercice	18
Nombre de membres présents	10
Nombre de suffrages exprimés	14
Votes pour	14
Votes contre	0
Abstentions	0

La présente délibération mise aux voix est :

- ~~Adoptée~~
- ~~Rejetée~~

Fait à Marseille, le 6 mars 2020.

La Présidente



Anne-Marie d'Estienne d'Orves
Transmise au représentant de l'Etat le

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée le :

Accusé de réception en préfecture
013-200029205-20200306-11_ESADMM_SETAT-DE
Reçu le 09/03/2020

